

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°84 • juin 2016



Sommaire

Bilan

- p. 2 - 3 : • Journées Wallonnes de l'Eau 2016
- Faisons barrage aux OFNI's à Chimay et Yvoir
 - Remplissage et rinçage des pulvérisateurs agricoles

Synthèse

- p. 4 - 7 : • État des stocks de poissons en Meuse belge : Causes du déclin et pistes de remédiation

Agenda

- p. 7 : • Arrachage des balsamines de l'Himalaya (plantes invasives): Appel à bénévoles

Faisant écho à un article de Presse du mois dernier mentionnant un agriculteur remplissant sa cuve de pulvérisation au niveau d'un ruisseau, nous rappelons dans ce bulletin d'information l'interdiction depuis le 1^{er} juin 2015, pour tout utilisateur, de remplir ou nettoyer son pulvérisateur à partir d'un cours d'eau. Nous reprenons aussi dans cette édition un article de synthèse très instructif du Professeur Kestemont (Université de Namur) relatif à l'état des stocks de poissons en Meuse, paru en octobre 2015 dans la revue « Le Pêcheur Belge ».

Je vous informe enfin que la lutte contre la balsamine de l'Himalaya continue en Haute-Meuse. La Cellule de

coordination du CRHM sera mobilisée tout cet été pour encadrer une vingtaine d'étudiants qui sillonneront les bassins versants du Bocq, de l'Eau Blanche, de l'Eau Noire, de la Houille, du Houyoux, du ruisseau de Massembre ou encore du ruisseau de Falaën. Des journées bénévoles seront organisées dans le même temps à Couvin et à Yvoir. D'avance, nous vous remercions de votre soutien pour éradiquer cette plante invasive de nos cours d'eau.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM



BiLan

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2016

Visite guidée d'un captage d'eau, ouverture de stations d'épuration, expositions, excursions le long de cours d'eau, mise en avant du patrimoine lié à l'eau d'une abbaye, ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques, découverte de grottes, course d'aviron en Meuse... Cette édition 2016 des Journées Wallonnes de l'Eau fut une nouvelle fois riche en activités (cf. programme proposé dans nos deux derniers bulletins).

Porté par la Cellule de coordination du CRHM, les pouvoirs locaux, des associations culturelles, sportives et de protection de l'environnement, des intercommunales... l'évènement a réuni un total 1544 élèves pour les animations proposées en semaine aux écoles et de 750 personnes pour les activités « grand public ». Félicitons tous nos partenaires pour leur dynamisme et rendez-vous au printemps prochain !



CONCOURS PHOTO : BEAURAING SE JETTE À L'EAU

Un concours photo a été lancé par le Centre Culturel de Beauraing en collaboration avec l'Office du tourisme et la Ville de Beauraing lors des dernières Journées Wallonnes de l'Eau. Le thème imposé : Beauraing et l'eau... Les plus belles réalisations seront exposées au Centre Culturel durant la deuxième quinzaine du mois de mars 2017. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2016. Prix pour les meilleures réalisations.

Renseignements, formulaire de participation et règlement :

www.beauraing-culturel.be/centre-culturel/concours-photos

www.otbeauraing.be/agenda/245-concours-photo

FAISONS BARRAGE AUX OFNI'S À CHIMAY ET YVOIR

La Cellule de coordination du CRHM était récemment à la recherche d'OFNI's (Objets Flottants Non Identifiés) sur le Bocq à Yvoir et sur l'Eau Blanche à Virelles (Chimay). Pour ce faire, un barrage flottant de 20 mètres a été placé en avril et mai derniers, pendant 3 semaines, en travers de chacun des deux cours d'eau pour retenir canettes, bouteilles et autres sachets plastiques. Des déchets que l'on retrouve le long de nos routes et malheureusement aussi sur les berges et dans le lit de nos rivières.

Pour rappel ce barrage flottant avait été acquis par le CRHM en 2014 dans le cadre de l'appel à projet « Halte aux déchets sauvages » pour lequel 8 Contrats de rivière s'étaient associés (cf. bulletin d'information 76 de juin 2014). En Haute-Meuse, il a déjà été installé avec succès à Andenne et Couvin en 2014 ainsi qu'à Gesves et Gedinne en 2015. Chaque fois, les sites ont été choisis de façon à interpeller



L'ingestion de plastiques par la faune peut avoir des conséquences néfastes pour leur survie (barrage aux OFNI's installé à Yvoir en avril 2016)

un maximum de passants et automobilistes à la problématique des déchets sauvages dans les cours d'eau. Conscient de la nécessité d'inculquer les bons gestes dès le plus jeune âge, des animations pédagogiques ont également été proposées aux écoles locales sur la thématique des déchets.

Ce printemps 2016, 7 classes primaires des écoles communales de Baileux, Chimay, l'Escaillère et Virelles ainsi que 4 classes de l'Institut Sainte-Chrétienne, soit 157 élèves de l'entité de Chimay se sont rendus le long de l'Eau Blanche à Virelles et ont participé aux animations autour du barrage aux « OFNI's ». A Yvoir, ce sont 5 classes primaires (75 élèves) de l'école libre Notre Dame de Bonne garde et de l'école communale d'Yvoir qui ont bénéficié de cet outil le long du Bocq. Durée de vie des déchets, impacts de ceux-ci sur la rivière, tri sélectif, recyclage et astuces pour réduire le volume de sa poubelle n'ont plus de secret pour eux.



232 élèves des écoles primaires de Chimay et d'Yvoir ont bénéficié ce printemps 2016 d'animations pédagogiques autour des barrages aux OFNI's installés sur le Bocq et l'Eau Blanche

REPLISSAGE ET RINÇAGE DES PULVÉRISATEURS AGRICOLES : QUE DIT LA LÉGISLATION ?

Faisant suite à l'interpellation de riverains ayant observés ce printemps le remplissage de cuves de pulvérisateurs agricoles à partir du cours d'eau, nous rappelons que depuis le 1^{er} juin 2015, les opérations de manipulation des produits phytopharmaceutiques, en ce compris le remplissage, le rinçage et le nettoyage intérieur et extérieur du pulvérisateur, doivent être réalisées :

- soit au champ,
- soit sur un sol plat et recouvert d'une végétation herbacée,
- soit sur une aire étanche équipée d'un système de collecte permettant de drainer les eaux polluées vers une installation de traitement des résidus phytopharmaceutiques ou d'une unité de stockage permettant de conserver les eaux polluées dans l'attente d'un traitement par un prestataire externe. Le système de collecte des eaux doit permettre d'isoler les eaux de pluie des eaux à traiter.

Les utilisateurs effectuant ces manipulations sur une aire étanche devront conserver le document attestant de l'étanchéité du matériau utilisé afin de pouvoir le présenter en cas de contrôle (ex: facture reprenant les caractéristiques du béton utilisé).



Les eaux polluées par des produits phytopharmaceutiques ne peuvent en aucun cas atteindre un point d'eau ou une rivière, le réseau d'égout public, une eau souterraine, un ouvrage de prise d'eau, ou un piézomètre.

Source de l'article et pour en savoir plus :

www.phyteauwal.be
info@phyteauwal.be
081 62 71 72

ÉTAT DES STOCKS DE POISSONS EN MEUSE BELGE : CAUSES DU DÉCLIN ET PISTES DE REMÉDIATION (SYNTHÈSE D'UNE ÉTUDE DE L'UNIVERSITÉ DE NAMUR)

Le gardon, espèce emblématique de la Meuse, a connu un fort déclin ces dix dernières années en Belgique. Cette constatation a conduit l'Unité de Recherche en Biologie Environnementale et Evolutive (URBE) de l'Université de Namur a réalisé une étude financée par le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et le Service Public de Wallonie (SPW, Direction de la Chasse et de la Pêche du Département Nature et Forêts) afin de mettre en lumière la ou les principales causes du déclin de cette espèce et de proposer des solutions pour y remédier. Le présent article aborde la cause la plus probable à l'origine de ce déclin ainsi que des pistes de remédiation.

Un petit rappel

Le gardon était, jusque récemment, le poisson le plus abondant en Meuse. Aujourd'hui, il connaît une forte régression. Pour rappel, plusieurs estimations de stock par marquage-recapture ont été réalisées en Meuse au cours des deux dernières décennies sur le bief de Tailfer. La première estimation, en 1993, révélait un stock très important avec une densité estimée à 3700 gardons ha^{-1} et une biomasse de 200 kg ha^{-1} . Cette étude a été répétée plusieurs fois entre 2000 et 2002 indiquant un stock toujours très important avec une densité estimée entre 3050 et 3150 gardons ha^{-1} totalisant une biomasse comprise entre



169 et 175 kg ha^{-1} . Cependant, depuis le milieu des années 2000, une nette tendance au déclin est observée dans les concours de pêche et les relevés des passes à poissons. Une troisième évaluation a été conduite en 2010 et 2011. Lors de ces inventaires, les densités estimées étaient d'à peine 300 gardons ha^{-1} (en biomasse, cela représente environ 10 kg ha^{-1}), soit une diminution de 90%. Au cours de la présente étude, des estimations ont été réalisées dans les biefs d'Hastière et de Visé avec la même conclusion : des stocks très faibles. Ces estimations par marquage-recapture ont été confirmées par une analyse des relevés des passes à poissons de Tailfer et de Lixhe, réalisés en collaboration avec le Service de la Pêche et l'Université de Liège (LDPH),

qui démontre également une diminution de l'abondance du gardon supérieure à 90%. Ajoutons aussi que les captures par filet maillant lors des échantillonnages ont chuté de 95% par rapport à celles de 1993 et 2001.

Pour expliquer le déclin du gardon, deux causes potentielles ont été examinées : d'une part, la diminution des ressources trophiques et, d'autre part, l'augmentation de la pression de prédation. Pour tester l'hypothèse d'une réduction des ressources trophiques, l'étude s'est intéressée à l'évolution de la biomasse phytoplanctonique qui s'est réduite considérablement depuis l'arrivée et l'expansion des mollusques filtreurs invasifs tels que les corbicules et les dreissènes. L'hypothèse de la pression de prédation fait, quant à elle, intervenir dans l'étude le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*), prédateur qui affectionne



Les mollusques invasifs seraient à l'origine du déclin des ressources phytoplanctoniques en Meuse.

particulièrement le gardon. Récemment, le silure européen *Silurus glanis* a également connu des augmentations sensibles d'effectifs, mais les données disponibles sont à ce stade trop parcellaires que pour intégrer ce prédateur dans notre analyse.

Depuis le milieu des années 2000, un déclin drastique de la productivité primaire est observé dans la Meuse (**Figure 1**). Cette réduction n'est pas uniquement le résultat de l'amélioration du traitement des eaux usées par de nouvelles stations d'épuration, mais est aussi en lien avec la colonisation récente de la corbicule et des dreissènes vers l'amont de la Meuse. D'après une étude menée par l'URBE, cette expansion rapide aurait entraîné une diminution de 70% de la productivité primaire (phytoplancton) du fleuve avec des effets en cascade (« effet domino ») sur les populations de poissons qui en dépendent. En Belgique, les macrophytes – une autre composante de la production primaire du fleuve – n'ont malheureusement pas pu contrebalancer cette perte de productivité primaire phytoplanctonique, car l'approfondissement du lit de la Meuse belge empêche leur développement en masse. Ajoutons à cela que l'habitat a été profondément modifié pour la navigation avec une consolidation des berges naturelles qui ont été largement bétonnées. Ce qui empêche également toute recolonisation par les macrophytes.

Une autre hypothèse de déclin du gardon mosan est liée à l'arrivée et à l'établissement d'une population de cormorans dans la vallée mosane depuis le début des années 1990

avec, en 1994, l'installation d'un dortoir sur le bief de Tailfer (île Vas T'y Frotte). Cette population a grandi constamment jusqu'en 2001. Un pic a été observé entre 2001 et 2006. Depuis ce pic historique, la population de cormorans a régressé en Meuse et ce contrairement aux affluents du fleuve qui sont de plus en plus colonisés (**Figure 1**). Dès lors, un impact négatif du cormoran sur le gardon est une hypothèse intéressante à tester, d'autant plus que le gardon est une de ses proies favorites en Meuse.

Afin de faire la part des choses entre ces deux hypothèses, ces dernières ont été introduites sous forme d'équations dans un modèle mathématique de population qui fait également intervenir la dynamique du peuplement de gardon.



Le Grand Cormoran (Photo de Leo Janssen). L'analyse des pelotes de régurgitation nous indique que le gardon représente un tiers de ses proies.



Fig. 1: Evolution de la population de Grand Cormoran et la biomasse phytoplanctonique dans le bief de Tailfer entre 1990 et 2013.

Le modèle

Sans rentrer dans les détails mathématiques, le modèle mis au point prend en compte comme paramètres essentiels la survie et la fécondité du gardon, la densité initiale du stock de gardon (Année 1993), l'évolution de la capacité d'accueil du milieu (quantité de poisson pouvant se trouver dans le fleuve déterminée ici par la biomasse phytoplanctonique qui par son abondance autorise une certaine quantité de poissons) ainsi que l'évolution de la pression de prédation du cormoran sur le gardon. Trois scénarios ont été testés à partir de ce modèle : le premier ne tient compte que de la réduction de la capacité d'accueil du milieu (liée à la chute de la biomasse phytoplanctonique), le deuxième ne tient compte que de la prédation par le cormoran et le dernier prend en compte à la fois de la prédation par le cormoran et la réduction de la capacité d'accueil du fleuve.

Les prédictions de chaque scénario ont ensuite été confrontées aux données observées sur le terrain. Le scénario qui prédit le mieux les données observées est, de toute évidence, celui qui explique le mieux l'origine

du déclin, sous réserve de validité des hypothèses sous-jacentes à notre modèle.

Les résultats

Les prédictions sur l'évolution de la biomasse du stock de gardon selon les trois scénarios sont reprises aux **figures 2 à 4**. Sur ces figures, on peut voir la biomasse moyenne prédite (kg de gardon par hectare, ligne noire) avec son intervalle de confiance à 95% (lignes grises) ainsi que les biomasses observées lors des inventaires par marquage-recapture (astérisque) avec leur intervalle de confiance à 95% (triangles). Pour le premier scénario ne jouant que sur la diminution de la capacité d'accueil (**Figure 2**), on peut aisément se rendre compte que les prévisions collent assez bien à la réalité avec une diminution de la biomasse prédite telle qu'observée. Pour le scénario n'impliquant que la pression de prédation sans changement de la capacité d'accueil (**Figure 3**), le modèle ne prédit pas un déclin du stock de gardon, juste une légère diminution au moment où les cormorans étaient les plus abondants (entre 2001 et 2006). Ce qui laisse à penser que l'impact du cormoran sur le stock de gardon est minime et compensé

par d'autres phénomènes densité-dépendants et n'est pas à l'origine du déclin drastique observé moyennant nos hypothèses et données de départ. Enfin, la combinaison de la pression de prédation et de la diminution de la capacité d'accueil (**Figure 4**) renforce l'hypothèse d'une réduction de nourriture (capacité d'accueil) comme origine du déclin. La prise en compte additionnelle dans ce scénario de la pression de prédation avec le déclin des ressources trophiques n'améliore pas la prévision du modèle par rapport au premier scénario.

La modélisation a également permis de mettre en avant que les classes d'âge 0+, 1+ et 2+ sont les plus sensibles à la réduction de la capacité d'accueil du milieu. En d'autres termes, ces classes influencent grandement la dynamique de population du gardon. Leur préservation et l'amélioration de la survie au sein de ces classes d'âge semblent donc primordiales.

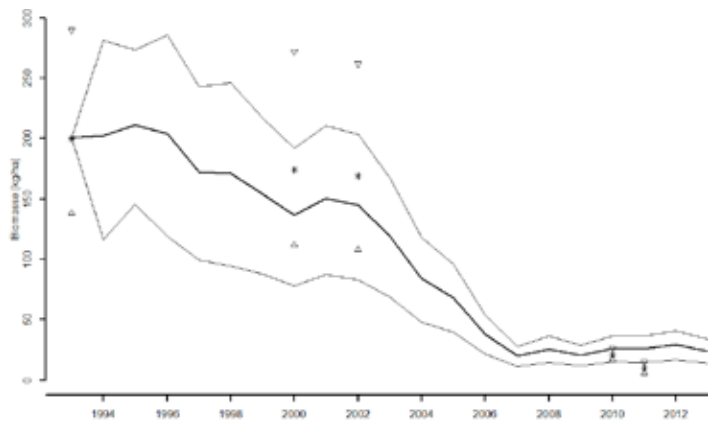


Fig. 2: Scénario 1 : Influence de la réduction de la capacité d'accueil sur le stock de gardons : prédiction du modèle et observations de terrain

La conclusion & les solutions

L'influence négative de la réduction des ressources trophiques sur le stock de gardons est clairement mise en évidence. L'impact du cormoran est plus discutable. Bien qu'étant un prédateur efficace et redoutable, il semble qu'il ne soit pas à l'origine du déclin drastique qu'a connu le stock de gardons en Meuse bien que, localement, il puisse avoir un impact direct sur le gardon en réduisant ses chances de survie.

Sur la base de cette conclusion, il paraît nécessaire de prendre des mesures de gestion adaptées afin d'améliorer les capacités d'accueil de la Meuse belge pour les poissons. Le manque de productivité primaire en Meuse est un réel problème, pas uniquement pour le gardon, mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème. D'autres espèces comme le chevaine ou l'ablette connaissent également de fortes diminutions démographiques dans le fleuve. En travaillant sur les facteurs limitant les stocks, nous pouvons espérer retrouver un jour des stocks plus importants qu'aujourd'hui sans pour autant retourner aux niveaux des années 1990-2000 qui profitaient sans nul doute du manque d'épuration (richesse en nourriture) des eaux de la Meuse. Des recherches sur d'autres fleuves européens montrent

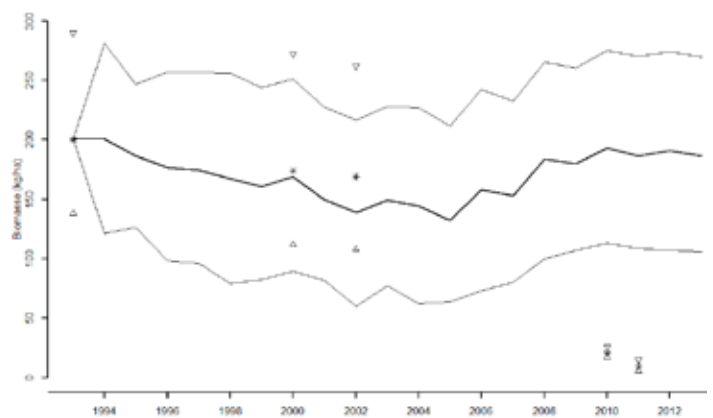


Fig. 3: Scénario 2 : Influence de la prédation sur le stock de gardons : prédiction du modèle et observations de terrain

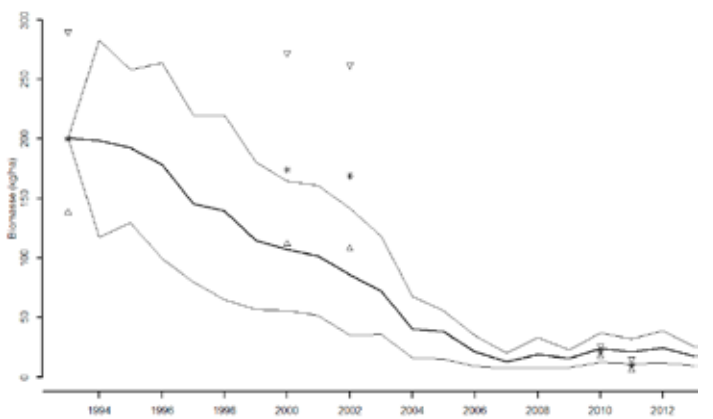


Fig. 4: Scénario 3 : Influence de la réduction de la capacité d'accueil et de la prédation sur le stock de gardons : prédiction du modèle et observations de terrain

clairement que le gardon profite de l'eutrophisation du milieu. Cependant, les densités observées aujourd'hui sont clairement en dessous d'un niveau normal pour un fleuve tel que la Meuse. D'où l'idée d'une amélioration de la capacité d'accueil du fleuve.

Deux grandes pistes de remédiation se dégagent : premièrement une lutte contre les mollusques invasifs qui limitent actuellement la productivité primaire phytoplanctonique et deuxièmement, une amélioration de la recolonisation de la Meuse par les macrophytes aquatiques.

Afin de réduire les densités des mollusques invasifs, un chômage technique régulier de la Haute Meuse du moins (c'est-à-dire la mise à sec temporaire du fleuve pour les besoins de la navigation) permettrait d'éliminer les mollusques des parties exondées. L'utilisation de produits chimiques ciblant ces mollusques peut également être envisagée à certaines conditions. Cependant, ces gestions ont le désavantage d'être parfois néfastes pour l'environnement et de devoir être répétées régulièrement dans le temps afin de maintenir de faibles densités de mollusques invasifs. Dans ce cas, n'y a-t-il pas lieu de promouvoir, à plus long terme, la productivité primaire par les macrophytes aquatiques ?

Recréer, via l'installation de macrophytes aquatiques, des sites d'accueil favorables pour les adultes (frai...), le développement et la survie des alevins devrait être une priorité afin de redynamiser les peuplements ichtyologiques à moyen et surtout à long terme. A cette fin, plusieurs types d'aménagements existent, allant d'une restauration totale des berges (renaturalisation) à l'installation de paniers végétalisés, en passant par l'amélioration du potentiel écologique des berges artificielles.

Les prédateurs ne doivent cependant pas être oubliés. Bien que la modélisation ait démontré que le cormoran seul ne peut expliquer le déclin de 90% du stock de gardon, il est néanmoins capable de réduire localement les densités de poissons, mais de façon moins radicale que le manque de ressources trophiques. Mettre en place un programme de gestion de sa population paraît peu indiqué (nombreuses zones urbanisées), d'autant plus que le programme de régulation du cormoran en France ne porte pas ses fruits.

Enfin, améliorer la survie des juvéniles de gardons pourrait également être bénéfique pour le stock, via notamment l'imposition d'une taille minimale de capture afin d'augmenter leur chance d'atteindre l'âge adulte.

Cet article fait la synthèse d'un projet de 3 ans initié par l'URBE de l'Université de Namur. Ce projet a défini la cause la plus probable du déclin des stocks de poissons en Meuse belge et a permis également d'actualiser les données de stocks de gardons et de chevaines, de contrôler les croissances et mortalités de ces deux espèces, de réaliser un inventaire complet des peuplements d'alevins avec une étude du régime alimentaire sur les alevins de gardon, chevaine, ablette et perche et d'étudier l'impact du cormoran et des mollusques invasifs sur l'écosystème mosan. Pour les personnes intéressées, un rapport reprenant l'ensemble de ces résultats est disponible.

L'objectif principal de cet article était de chercher la ou les causes principales de la raréfaction des poissons et plus particulièrement du gardon en Meuse belge, observée depuis une dizaine d'années. Les mesures de remédiation proposées ici doivent être comprises comme de simples pistes de réflexion dont la faisabilité devrait être approfondie et étudiée au cas par cas, en concertation avec les gestionnaires du cours d'eau et l'ensemble des acteurs impliqués dans la pêche et la préservation du fleuve.



L'amélioration du potentiel écologique des berges artificielles en favorisant les macrophytes aquatiques serait bénéfique pour les poissons mosans mais aussi pour d'autres espèces telles que les insectes et les oiseaux



Ce projet a été cofinancé par la Région Wallonne et l'Union Européenne (Fonds Européen pour la Pêche). L'Administration fonctionnelle couvrant la part wallonne du financement est la Direction de la Chasse et de la Pêche (DNF, DGARNE). Il a bénéficié de contributions de AVES, du Service de la Pêche et de l'ULg.

Il a été conduit par l'Université de Namur, Unité de Recherche en Biologie Environnementale et Evolutive (Rue de Bruxelles, 61, 5000 Namur) sous la coordination du Prof. Patrick Kestemont et avec la collaboration des Prof. Jean-Pierre Descy et Karine Van Doninck. Un soutien du Prof. F. De Laender a été apporté lors de la modélisation.

Collaborateurs scientifiques et techniques : William Otjacques, Adrien Latli, Jonathan Marescaux, André Evrard, Julien Lorquet et Yves Mine.



Service public de Wallonie



Avec le soutien du Fonds européen pour la Pêche
Investisseurs dans une pêche durable



Cet article est tiré de la revue « Le pêcheur Belge » d'octobre 2015
Auteurs de l'article

William OTJACQUES et Patrick KESTEMONT (Université de Namur)

Email : patrick.kestemont@unamur.be - Tél : 081 / 72 43 63

AGenda

ARRACHAGE DES BALSAMINES DE L'HIMALAYA (PLANTES INVASIVES) : APPEL À BÉNÉVOLES

- **Eau Noire (Couvain)** : vendredi 15 juillet, mardi 19 juillet et vendredi 22 juillet (1er passage) / vendredi 12 août (2ème passage). Organismes : Cellule de coordination du CRHM et DNF-Cantonement de Couvin. Rdv à 9H30 sur le parking des Grottes de Neptune - 24, rue de l'Adujoir à 5660 Petigny. Fin de la journée prévue à 16h.

- **Bocq (Yvoir)** : jeudi 14 juillet entre 9h et 17h, mardi 19 juillet entre 9h et 13H30, lundi 25 juillet entre 9h et 17h, jeudi 28 juillet entre 9h et 17h, mardi 02 août et vendredi 05 août entre 9h et 13H30. Organismes : Cellule de coordination du CRHM et Commune d'Yvoir-Service Environnement. Rdv à fixer avec l'organisateur.

La technique de gestion est simple, elle consiste en un arrachage de la plante, et hormis des bottes, vous ne devrez vous munir d'aucun matériel particulier. Nous vous recommandons néanmoins des vêtements à longue manche pour vous protéger des ronces et orties. N'oubliez pas non plus d'apporter votre casse-croûte de midi et de l'eau en suffisance. Les gants seront fournis par l'organisation.

Pour vous inscrire et plus de renseignements, contactez la Cellule de coordination du CRHM (Frédéric Mouchet - contact@crhm.be - 081 77 67 32)

Editeur responsable et Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be



Imprimé sur papier recyclé

tirage 3.800 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- ☐ Nouvel abonnement (gratuit)
☐ Changement d'adresse
☐ Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Université de Namur, Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernemont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernemont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : La Meuse à Godinne (© Stéphane Abras)